



ACTIVITE INFORMATIQUE D'ETE

Convention pour l'organisation de stages de formation à l'informatique en période de vacances scolaires

(une convention par établissement)

Entre **Le CLUB INFORMATIQUE PENITENTIAIRE (CLIP)**

12/14, rue Charles Fourier – 75013 PARIS

Et :

Adresse :

Dans le cadre de la convention nationale entre la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'Association CLIP, la présente convention définit les modalités pratiques de coopération entre les parties pour initier des détenus à l'informatique et à la bureautique en période de vacances scolaires.

Lieu d'intervention : _____

Période de formation prévue (si temps partiel, préciser les jours et les créneaux horaires d'intervention) :

Eléments financiers :

Montant de la prestation : 1 000 € TTC par mois de formation x _____ = _____

La prestation sera facturée par CLIP chaque fin de mois.

Dispositions pratiques :

L'établissement s'assure que la salle de formation est équipée de micro-ordinateurs et de logiciels en état de marche et que les consommables (papier, encre...) sont approvisionnés.

L'établissement s'engage à faire les démarches nécessaires pour permettre l'accès des formateurs à la salle de formation.

Le CLIP effectue la sélection des formateurs et s'assure de leur compétence.

L'établissement s'engage à autoriser le(s) formateur(s) qui le souhaite(nt), à accéder au mess de l'Administration Pénitentiaire pour les repas de midi.

Personnes responsables de l'organisation des interventions :

Pour l'Établissement Pénitentiaire :

M _____

Fonction : _____

Tél : _____

Fax : _____

Pour le Club Informatique Pénitentiaire :

Yvon CORVEZ

Président

Tél : 01 45 65 45 31

Facturation à adresser pour règlement à : <https://chorus-pro.gouv.fr>

N° du Service Exécutant :

N° d'engagement juridique :

Attestations de stage :

A la fin de l'intervention, CLIP s'engage à délivrer, sur demande, des attestations de stage aux détenus qui ont suivi régulièrement la formation.

L'établissement s'engage à communiquer à CLIP, dans les quinze jours suivant la fin du stage, une attestation d'intervention indiquant la période d'intervention du formateur (en précisant les jours d'absence).

Convention établie en double exemplaire :

Pour l'Établissement Pénitentiaire :

M _____

Fonction : _____

Tél : _____

Date : _____

Signature :

Pour le Club Informatique Pénitentiaire :

Yvon CORVEZ

Président

Tél : 01 45 65 45 31

Date : _____

Signature :

N.B. : La présente convention sera remplie et signée en deux exemplaires destinés à l'établissement pénitentiaire et à l'association CLIP.

Aucune formation ne peut débuter avant la signature de la convention.